



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
et appui territorial

Mission politiques environnementales

Réunion de la commission de suivi de site (DRIMM) de l'usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) de Montech

DRIMM

Lundi 7 juillet 2025 à 10h00 en salle Jean Moulin

Relevé de conclusions

Participants :

- Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne
- M. Sébastien VIGNAL, UID DREAL 82/46
- M. Fabrice TISSINIER, UID DREAL 82/46
- M. Franck CHAPLAIN, vice-président FNE 82
- Mme Corinne PEREZ, mairie d'Escatalens
- M. Etienne FISCHER, Association Montech Nature Environnement
- M. Christian BIROL, Association Montech Nature Environnement
- M. Jérôme TARDIVEL, directeur SAS DRIMM
- M. Nicolas POULBOT, technicien environnement DRIMM
- M. Cédric GOUXETTE, écologue – SAS DRIMM
- M. Mickael RICHOMME, responsable exploitation – SAS DRIMM
- Mme Sophie DARENES, responsable QSSE – SAS DRIMM
- M. Philippe ESTANOVE, vice-président de la CCGS T&G
- M. Stéphane RONDEAU, préfecture, DCIAT, MPE
- Mme Laetitia BOSIO, préfecture, DCIAT, MPE

Excusés :

- Mme Dominique SARDEING, CD 82
- M . Alain BELLOC, vice-président du CD 82
- M. Pascal ARAKELLIAN, Association Tarn-et-Garonne Environnement
- M. Arthur GIRARDIE, DDT / SAT
- M. Jérôme BECQ, CCGS T&G
- M. Cyril LAURENTS, responsable activité tri et valorisation – SAS DRIMM
- M. Olivier TOISIER, représentant du personnel – SAS DRIMM
- M. Karim MOCKBEL, préfecture de Tarn et Garonne DCIAT, chef de la MPE

La présidence est assurée par Mme Edwige DARRACQ, secrétaire générale de la Préfecture de Tarn-et-Garonne. Elle accueille les membres de la commission de suivi de site (CSS) de la DRIMM. La liste des participants est annexée au présent relevé de conclusions.

La présidente ouvre la séance à 10h00 selon l'ordre du jour communiqué aux membres et donne ensuite la parole à Sébastien VIGNAL de l'UID DREAL 82/46 pour la présentation du bilan de l'action de l'inspection des installations classées, notamment des visites d'inspection.

➤ Présentation par l'UID DREAL du bilan des inspections menées de son action depuis la CSS du 3 octobre 2024

Le support documentaire projeté aux membres de la CSS lors de la réunion est annexé au compte-rendu.

M. Sébastien VIGNAL rappelle que l'établissement est autorisé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2017 modifié, et précise les activités autorisées. Le site est classé prioritaire et fait l'objet d'une visite d'inspection par an.

M. Sébastien VIGNAL présente les actions réalisées depuis la précédente CSS.

- Visite d'inspection réactive du 17 décembre 2024 suite à un début d'incendie au niveau du Centre de Tri Haute Performance (CTHP) en date du 10 décembre 2024,
- Visite d'inspection du 3 mai 2025 portant sur l'action régionale GAZ et les suites de la précédente visite d'inspection,
- Visite d'inspection réactive du 13 juin 2025 suite à un début d'incendie dans le casier en cours d'exploitation (07/06) et au niveau du broyeur du CTHP (12/06).

L'uid Dreal a instruit des dossiers déposés par l'exploitant, notamment :

- un dossier de réexamen IED de l'ISDND en date du 19 avril 2024, complété le 17 mars 2025 en cours d'instruction. (Conformité aux exigences de l'AM du 15 février 2016 modifié par l'arrêté du 7 août 2023),
- un dossier de porter à connaissance relatif au remplacement de l'unité de traitement des lixiviats déposé le 17 mars 2025, en cours d'instruction (phase de décision),
- un dossier relatif à l'alvéole A du casier 11 déposé le 30 avril 2025 en cours d'instruction (en attente de compléments suite aux dégâts occasionnés par les intempéries du 19 mai 2025 et de la visite de réception du casier prévue le 9 juillet prochain).

➤ Présentation par l'exploitant du bilan d'exploitation 2024

M. Jérôme TARDIVEL et ses collaborateurs rappellent les faits marquants de l'année 2024 sur l'exploitation :

- Centre de tri en janvier 2024 : Lauréat appel à projet CITEO 2023 pour le tri en flux développement (en décembre 2024) ;
- En décembre 2024 : Lauréat appel à projet CITEO 2024 : amélioration des performances (Taux de captage et pureté)
- ISDND au 1^{er} semestre 2024 : test BRM (Bioréacteur à membrane) pour le traitement des lixiviats ;
- Site en décembre : mise en place d'une « zone prison » pour stocker les chargements présentant un risque de départ de feu

Il indique que sur l'année 2024 il y a eu 1 305 visites sur le site réparties comme suit :

- 27 % du grand public ;
- 22 % des clients ;
- 44 % des étudiants et groupes scolaires ;
- 6 % des institutionnels.

Il évoque le schéma des flux des déchets réceptionnés sur l'ensemble des installations et sur l'année 2024.

Il évoque par la suite les installations de valorisation :

A- Concernant le centre de tri des emballages ménagers sur l'année 2024 il a été réceptionné 30 514 tonnes :

- 16 387 t pour les papiers et cartons ;
- 3 428 pour les plastiques ;
- 1 1115 t pour les métaux ;
- 7 615 t pour les refus ;
- 1 969 t pour le stock.

➤ A noter que le taux de refus de 25% est important et en constante hausse

B- Concernant le centre de tri de haute performance et la production du CSR 2024 il a été réceptionné 26 558 tonnes :

- 3 512 t pour le bois ;
- 1 766 t pour les métaux ;
- 208 t pour les matelas ;
- 4 039 t pour le refus ;
- 342 t pour le stock ;

- 16 691 de CSR (Combustible Solide de Récupération) ont été produits.

➤ Le taux de valorisation des matières atteint 21 % et le taux de valorisation énergétique atteint 64 %.

C- Concernant la déchetterie sur l'année 2024 il a été réceptionné 3 014 tonnes.

Soit un tonnage inférieur à celui de l'année 2023 avec 3 108 t mais supérieur à celui de l'année 2022 avec 2 985 t. On constate une légère baisse du tonnage sur l'année 2024 et 2023 et une légère augmentation du nombre d'usagers comparé à l'année précédente (2023).

➤ Le taux de valorisation des matières atteint 78,4 %.

En 2023, le volume de stockage de déchets non dangereux exploité représente 219 385 t, légèrement supérieur au volume autorisé limité à 200 000 t du fait de l'arrêt technique de l'incinérateur de Toulouse (SETMI).

Ces déchets ultimes proviennent pour 88 % des ménages et des activités économiques (DAE), du département du Tarn-et-Garonne et limitrophes, et pour 12 % des départements de la deuxième couronne.

L'installation de stockage des déchets non dangereux produit du biogaz destiné à être valorisé, le volume et la qualité sont globalement constants. La valorisation du biogaz a permis de produire 33,3 GWh d'électricité revendus à un opérateur énergétique.

Il est à noté que depuis 2009, 470 GWh d'électricité ont été produits.

Le taux de valorisation du biogaz a été de 90,6 % en 2023 et 95,7 % en 2022.

M. Xavier ROUSSEAU demande pourquoi il y a plus d'incidents que les années précédentes.

M. Jérôme TARDIVEL évoque les erreurs de tri, notamment l'augmentation du nombre de piles mal orientées. Les piles au lithium sont particulièrement dangereuses et à l'origine de nombreux départs de feu dans la profession. Il conviendrait de renforcer la sensibilisation des citoyens sur le sujet, et communiquer les bons gestes de tri. Des contrôles par des caméras thermiques ont été installés sur toutes les unités afin de déceler les départs de feu et ainsi agir au plus vite.

Mme Edwige DARRACQ intervient en demandant quelle est la nature des refus.

M. Jérôme TARDIVEL évoque le mauvais tri des usagers, le fait qu'il y a confusion entre matière recyclable et un emballage ménager. Ces erreurs entraînent en plus du refus, de la casse et des réparations sur la chaîne de tri dont le coût est élevé. Il faudrait réaliser plus de campagne de prévention/sensibilisation, notamment avec les établissements scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes.

M. Nicolas FOURNIER s'interroge au regard de la baisse de déchets produit, sur le maintien de la production de biogaz sur les trois dernières années et s'il est possible de recourir au gaz naturel afin d'éviter l'utilisation des moteurs thermiques.

M. Jérôme TARDIVEL explique qu'il y a beaucoup d'inertie et qu'il faudra du temps avant de constater une baisse de la production de biogaz. Par ailleurs, un projet de valorisation du biogaz en Biométhane est à l'étude, il vise notamment à se substituer à terme à l'utilisation de moteurs thermiques dont le rendement est moindre.

M. Christian BIROL indique qu'au regard du coût d'un moteur, il conviendrait d'étudier la possibilité de devenir autosuffisant.

Le suivi environnemental concerne la qualité de l'air, la qualité des eaux, la biodiversité et le paysage.

1- La qualité de l'air (suivi de la qualité de l'air ambiant, suivi des rejets atmosphériques et suivi des lichens) :

Le suivi de la qualité de l'air se fait au moyen du suivi des paramètres physico-chimiques effectué par le laboratoire APAVE pour l'air ambiant et les rejets atmosphériques et par le cabinet AAIR LICHENS pour les lichens sur le point 1 (point de référence) et point 2 (sous le vent du site).

Pour 2024, les totaux des composés en acides organiques sont inférieurs à la valeur de quantification respectives aux deux points.

Les concentrations des composés de cétone sont inférieures à leurs limites de quantification.

Les composés de BTEX ont été détectés en faible concentration. En conclusion, les teneurs de l'ensemble des BTEX sont inférieures aux VTR aux deux points de mesures. Il n'y a aucun impact de la SAS DRIMM.

Le suivi des rejets atmosphériques est effectué deux fois par an sur la turbine et le moteur une fois par an sur les torchères.

Aucune recommandation particulière de la part d'AAIR LICHENS.

2- Qualité des eaux :

En ce qui concerne les eaux souterraines, des paramètres physico-chimiques sont analysés par les laboratoires LAE et IRH (homologués par la COFRAC). Ces derniers n'ont relevé aucun impact sur la qualité des eaux pour l'année 2024.

Quant au milieu récepteur, le cours d'eau Larone, l'analyse est réalisée à partir de paramètres biologiques par le cabinet ECOGEA. Il a conclu pour 2024 qu'aucune détérioration de la qualité biologique du Larone n'était imputable au rejet des eaux de la SAS DRIMM.

M. Christian BIROL considère que 3 % d'émission de gaz à effet de serre reste malgré tout un chiffre élevé.

M. Jérôme TARDIVEL répond que le niveau d'émission de gaz à effet de serre demeure faible.

M. Christian BIROL indique qu'il y a actuellement 12 puits.

M. Jérôme TARDIVEL répond que d'autres puits vont être réalisés afin de contourner le site et effectuer d'autres prélèvements.

3- Gestion de la biodiversité :

Elle est supervisée par l'écologue du Groupe SECHE basé à DRIMM et en charge de la mise en place des actions biodiversité sur le site de la SAS DRIMM. Le suivi des espèces est basé sur des mesures des richesses spécifiques via le comptage des taxons suivants : les végétaux, les amphibiens, les odonates, les oiseaux, les chiroptères. Deux espèces taxons ont été rajoutées : les orthoptères et les reptiles. Pour ce faire, la SA DRIMM travaille en collaboration avec la ligue de protection des oiseaux (LPO) qui a mis en place l'indicateur écologue sur le site, France Nature Environnement pour des conseils en matière environnementale, le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour les protocoles de la plupart des suivis, la société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne qui a en charge la totalité des suivis sur le site et l'élaboration du rapport indicateur annuel et enfin le centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) en ce qui concerne la sensibilisation des salariés.

La SAS DRIMM a obtenu depuis 2015, la certification ECOCERT « engagement biodiversité ».

Au niveau national, le groupe Séché Environnement dont fait partie la SAS DRIMM, s'est engagé dans le processus « Act4 Nature » depuis 2019.

En 2023, la SAS DRIMM a obtenu la certification PEFC « gestion durable des boisements ».

Pour ce qui concerne le suivi de la faune et de la flore, on dénombre sur le site de la SAS DRIMM 99 espèces de végétaux, 9 espèces d'amphibiens, 59 espèces d'avifaunes, 21 espèces d'orthoptères et 4 de reptiles. Tous les deux ans, un suivi est réalisé hormis le suivi de l'avifaune qui est réalisé tous les ans.

M. Xavier ROUSSEAU souligne l'intérêt de planter des arbres mais s'interroge sur la protection vis à vis des animaux nuisibles.

M. Cédric GOUXETTE répond qu'il est difficile d'éviter les animaux autour des arbres même si des protections rongeuses sont mis en place. Ces derniers mangent les bourgeons ce qui impacte la croissance des végétaux.

4- Intégration paysagère

Le service naturaliste de la SAS DRIMM effectue l'intégration du site dans son environnement par des mesures d'impact et des reportages photographiques.

En 2024, la SAS DRIMM a poursuivi le déploiement des programmes d'intégration tels que l'aménagement paysager à travers notamment l'ensemencement et les plantations.

En matière d'aménagement écologique, il a été créé sur le site de la SAS DRIMM au cours de l'année 2024, une mare afin d'améliorer la capacité d'accueil des amphibiens et des odonates et notamment trois hibernaculums pour les reptiles.

Le bilan du suivi de la biodiversité est positif. Depuis dix-huit ans le bilan est stable concernant la plupart des taxons. Des fluctuations interannuelles sont liées au faible effectif de certaines espèces ou aux conditions climatiques.

5 – Les différentes actions mises en place pour intégrer le site dans son environnement

- Le merlon paysager sera réalisé autour du site au fur et à mesure de l'évolution de l'exploitation
- La réalisation d'une haie de 450 ml sur deux rangs soit 480 baliveaux plantés en 2024 participera à ml'insertion paysagère
- Il sera complété par la réalisation d'un boisement d'une superficie de 25 000 m² soit 3 500 arbres plantés au sud du site zone identifiée sensible à travers le suivi paysager
- La plantation de 6 500 arbres (chênes sessiles, sorbier torminal) complétera les actions, sur d'autres zones du site

6- La sensibilisation

- Les salariés sont sensibilisés à la biodiversité via notamment la ligue des Protections des Oiseaux et sur les thèmes ressource en eau / consommation durable
- Une sensibilisation sera réalisée à l'échelle locale des enfants de l'école de Garganvillar dans le cadre des Aires Terrestres Educatives (programme de l'Office Français de la Biodiversité) en partenariat avec la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, la campagne vivante, la mairie de Garganvillar et la société de chasse de Garganvillar.

7- Bilan socio-économique

Au 31 décembre 2024, la SAS DRIMM emploie 100 ETP, 57 % des salariés sont domiciliés dans un rayon inférieur à 20 kms du site.

La SA DRIMM contribue pour 18,4 M d'euros à l'économie, 60 % des achats étant réalisés en Occitanie et 40 % hors de l'Occitanie.

La SAS DRIMM privilégie les achats de proximité lorsque cela est possible.

M. Christian BIROL évoque le bilan annuel 2024. Sur celui-ci est indiqué qu'il reste encore 65 % de la capacité de stockage jusqu'en 2035. Il s'interroge sur les incidences éventuelles de l'avenir.

M. Jérôme TARDIVEL indique que le rythme actuel de remplissage actuel permettra d'exploiter le centre de stockage sans difficulté jusqu'en 2035 et que la question ne se pose pas aujourd'hui.

M. Christian BIROL s'interroge sur le choix de l'enfouissement dans les années futures.

M. Jérôme TARDIVEL indique que le département de Tarn-et-Garonne dispose d'un outil permettant d'incinérer 40 000 t de déchets par an, et que la SAS DRIMM exploite le seul centre de stockage de déchets non dangereux dans le département pour les déchets ultimes, dont la capacité maximale est encore loin d'être atteinte. De plus, les objectifs nationaux sont de réduire cette quantité de déchets ultimes à traiter sur l'avenir.

Mme. Edwige DARRACQ précise que le Plan Régional de l'Élimination des déchets (PRPGD) doit permettre d'identifier les solutions adaptées.

M. Nicolas FOURNIER remercie la DRIMM pour la présentation sur la prise en compte de la biodiversité. Toutefois, il soulève le problème d'orientation de l'éclairage extérieur qui présente un impact sur la faune sauvage.

M. Jérôme TARDIVEL rappelle que de nombreux éclairages du site sont déclenchés par des détecteurs et ne fonctionnent donc pas en permanence. L'orientation de l'éclairage est adaptée pour couvrir certaines zones. Il subsiste certaines zones où en revanche, pour des questions de sécurité, de risque incendie ou de travail de nuit, il n'est pas possible d'éteindre les éclairages. Il invite la FNE à venir sur place pour une visite du site et partager sur les éventuelles adaptations à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie M. TARDIVEL et ses collaborateurs pour leur présentation et les participants de leur présence et lève la séance à 11h40.

La présidente de la séance,



Edwige DARRACQ